

**N° 7081<sup>3</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2016-2017

---

---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL****portant modification du règlement grand-ducal du 5 juillet 2016  
relatif à la participation du Luxembourg à l'opération militaire de  
l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA)**

\* \* \*

**AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS**

(19.12.2016)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 24 octobre 2016 à la Chambre des Députés par le Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre de la Défense. Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

Le projet de règlement grand-ducal a pour objet d'autoriser la prolongation de la participation d'un officier luxembourgeois à la mission militaire de formation de l'UE en République centrafricaine, au sein de l'Eurocorps, pour une durée d'un mois (janvier 2017). En effet, l'Eurocorps a déployé ses forces avec quelques semaines de retard, et transmettra le commandant de la mission seulement dans le courant du mois de janvier. L'opération EUTM RCA est une opération de formation des forces armées centrafricaines, visant à soutenir la stabilisation du pays et de la région. La participation du Luxembourg s'inscrit dans la lignée de son soutien militaire et financier des dernières années.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales. La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 17 octobre 2016.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 13 décembre 2016. La Haute Corporation émet une série d'observations d'ordre légistique, en approuvant le fond du texte sous avis. Le Gouvernement a introduit, par lettre du 14 décembre 2016, un texte se ralliant aux remarques du Conseil d'Etat.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration recommande à la Conférence des Présidents de rendre un avis favorable au règlement grand-ducal sous rubrique pour permettre la prolongation du déploiement du militaire luxembourgeois actuellement sur place au-delà du 31 décembre 2016.

\*

La Conférence des Présidents se prononce en faveur du règlement grand-ducal n° 7081 et rend un avis positif au texte.

Luxembourg, le 20 décembre 2016

*Le Secrétaire général,*  
Claude FRIESEISEN*Le Président de la Chambre des Députés,*  
Mars DI BARTOLOMEO

